

Services organisés dans les hôpitaux généraux publics.—Les services organisés, analysés au tableau 4, peuvent être définis comme départements ou services spécialisés confiés à des spécialistes et disposant d'un outillage moderne et d'un personnel technique affecté spécialement aux problèmes du domaine indiqué. Les facilités existantes d'un hôpital, mises simplement à la disposition des praticiens généraux, ne sont pas considérées comme des services organisés. Seuls les services organisés dans les hôpitaux publics sont étudiés ici et non ceux des hôpitaux publics autres que généraux (tel qu'indiqué dans la première partie du tableau 1), ni ceux des hôpitaux privés, fédéraux, pour tuberculeux et pour aliénés. C'est cependant dans les grands hôpitaux généraux publics que la majorité de ces services spéciaux organisés se rencontrent. Plusieurs petits hôpitaux généraux publics offrent des facilités pour l'étude et le traitement de cas relevant des domaines indiqués ici; mais, comme ce ne sont pas des services organisés selon la définition donnée ci-dessus, ils ne figurent pas dans les chiffres. En 1944, 237 hôpitaux pour maladies aiguës sur un total de 592 disposent de personnels médicaux organisés auxquels sont attachés 7,644 médecins.

4.—Services et personnels organisés des hôpitaux généraux publics, par province, 1944

NOTA.—Les tirets indiquent qu'on n'a pas rapporté de service organisé dans les cas en question.

Service et personnel	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.B.	Totaux
Service										
Médecine générale.....	3	8	13	46	37	11	20	23	15	176
Pédiatrie.....	3	2	11	39	32	8	6	14	8	123
Cardiologie.....	2	2	4	22	1	5	4	5	6	51
Dermatologie.....	1	1	—	22	15	4	3	2	3	51
Neuro-psychiatrie.....	—	1	—	6	9	1	1	2	2	22
Tuberculose.....	—	5	—	14	—	—	2	5	5	31
Vénérologie.....	—	4	—	23	13	3	3	4	1	51
Maladies contagieuses.....	1	1	4	8	11	5	7	2	8	47
Chirurgie générale.....	3	9	13	46	47	10	20	23	14	185
Orthopédie.....	1	2	4	28	30	5	6	5	5	86
Neurologie.....	—	—	—	11	11	2	—	2	3	30
Dentisterie.....	—	—	2	22	—	3	—	2	2	35
Obstétrique.....	3	7	11	26	47	12	16	25	14	161
Gynécologie.....	2	7	4	41	35	8	7	11	7	122
Ophthalmologie.....	1	4	5	36	28	4	5	3	5	91
Oto-laryngologie.....	1	3	5	38	31	4	5	1	5	93
Urologie.....	2	4	5	30	27	5	8	5	5	91
Pathologie.....	1	3	6	32	—	9	5	6	8	70
Bactériologie.....	2	5	10	40	41	9	8	8	10	133
Rayons X.....	3	13	13	47	46	11	15	20	13	181
Radiologie profonde.....	1	4	3	19	27	2	5	3	6	70
Radium.....	—	2	1	10	17	—	4	3	4	41
Laboratoire de clinique.....	1	5	12	34	45	9	7	13	11	137
Physiothérapie.....	1	5	7	40	29	6	8	9	7	112
Personnel										
Personnels organisés.....	3	19	15	46	76	14	25	20	19	237
Médecins attachés.....	34	351	211	1,875	3,051	487	341	628	666	7,644

Dispensaires pour patients externes.—Les dispensaires pour patients externes sont administrés conjointement avec les hôpitaux ou autres institutions et soignent les malades non hospitalisés. Ce service est très avantageux et important pour les malades dont la situation est modeste. Il leur évite les frais d'hôpital ou leur permet de s'y faire admettre si leur état le nécessite. Règle générale, les dispensaires pour patients externes sont subventionnés à même les fonds de l'hôpital général et il n'y a pas de registre séparé. Tant qu'un système uniforme de comptabilité n'aura pas été adopté, il ne sera pas possible d'établir le coût moyen par malade.

Les statistiques du tableau 5 se compliquent inutilement à cause du manque d'uniformité dans la façon de déclarer les patients et les traitements. La majorité des hôpitaux déclarent les patients et les traitements.